Sud Energie

BULLETIN DE LA R&D

novembre 2009

Union syndicale Solidaires

EDITO

Une urgence : défendre les salariés des IEG menacés de sanctions après la grève

240 procédures disciplinaires, des centaines de blâmes ou d'avertissement. Une dizaine de demandes de licenciements en conclusion de conseils de disciplines, contre les militants et animateurs du mouvement sans précédent dans l'histoire sociale de nos entreprises

Le tableau n'est pas seulement impressionnant, il est gravissime.

Ci-après les « sanctionnables » d'ERDF-GRDF Caen :

Sanctionnés pour avoir lutté ?

Pendant trois mois, les salariés d'EDF SA, d'ERDF, de GRDF, de GDF/SUEZ ont voulu faire entendre leur malaise et leurs souffrances, leur rage de voir leur entreprise publique détruite méticuleusement, leurs difficultés à boucler les fins de mois pour les plus jeunes. L**es militants syndicaux ont porté ce cri dans nombre d'endroits, c'est leur mission, c'est leur devoir.**

Tellement persuadés de la justesse de leur orientation et de leur management, malgré les alertes multiples, nos patrons n'ont pas entendu l'exaspération des salariés. Loin de reconnaître leurs erreurs managériales, ils préfèrent criminaliser ce mouvement. Ils veulent leur revanche et au passage affaiblir durablement le mouvement syndical dans notre branche afin de mieux faire passer de nouvelles attaques contre nos conditions de travail, contre notre statut.

Nous le disons solennellement : c'est une illusion suicidaire de penser que la répression et l'intimidation pourraient régler les choses. La répression ne masquera pas la colère et l'exaspération des salariés.

Mais au-delà, nos patrons veulent faire entrer les rapports sociaux dans une nouvelle ère, où il n'y aurait plus la place pour l'action collective, où chacun devrait marcher droit, où chaque attitude critique serait suspectée, où il n'y aurait plus de place que pour les bénis oui-oui.
L'entreprise pourrait alors se transformer à leur guise, sans contre-pouvoir. On voit où cela mène, avec France Télécom. Il est nécessaire de dire haut et fort que nous ne voulons pas de ce « nouveau monde ».

Nous devons défendre les droits démocratiques élémentaires et le droit syndical, gagnés de haute lutte, défendre les militants attaqués ou menacés, quelle que soit leur appartenance syndicale. **N'oublions pas que c'est à eux que nous devons le supplément d'intéressement et les quelques avancements supplémentaires.**

Un nouveau patron arrive, auréolé d'une réputation sociale. Parmi ses priorités, le renouvellement du dialogue social : cela ne pourra se mettre en place que si l'ensemble de nos collègues sont amnistiés.

Sommaire

La Crise ? "Tout changer pour que rien ne change" p2
Suicides à France Télécom : quand la privatisation tue p4
EDF et le Monde de l'Energie
Le mouvement social dans les IEG p5
Taxe Carbone : une fausse bonne idée p5
Premières déclinaisons du rapport Champsaur p6
L'affaire Greenpeace p6
Changement de PDG p7
Plus de représentant des usagers particuliers au CA d'EDF p8
Vie au travail
Négociation sur le temps de travail p8
Perco p10
La situation à la R&D
Des amphis de rentrée bien ternes p10
L'Etat créé un pôle de recherche publique de l'Energie …mais sans la R&D p11
Saclay : la Direction persiste en s'appuyant sur la division syndicale … mais nous ne baissons pas les bras p11

La crise ? « Tout changer pour que rien de change »

Il y a un an éclatait la plus grande crise de l'histoire du capitalisme depuis 1929, déclenchée la banqueroute d'un secteur financier totalement dérégulé et déconnecté de l'économie réelle sous l'égide du sacro-saint « libéralisme ».
Devant l'étendue du désastre, tous les éditorialistes, chefs d'états, dirigeants politiques et autres économistes habitués des plateaux de télé redécouvraient brusquement les vertus de la régulation. Les mêmes qui depuis des années vouaient aux gémonies l'intervention de l'état, ne jurant que par le libéralisme et l'économie de marché mondialisée censés apporter le bonheur universel et éternel à l'humanité, les mêmes étaient d'un seul coup tous (re)devenus keynésiens. Et les gouvernements de jurer leurs grands dieux qu'on ne les y prendrait plus, qu'ils allaient intervenir, que des mesures seraient prises pour « moraliser le capitalisme » et éviter à l'avenir une telle catastrophe…

Un an plus tard, au lendemain d'un nouveau G20, que reste-il de ces rodomontades ?

- Des centaines de milliards d'argent public ont été injectés dans le système bancaire mondial ainsi que dans de nombreuses sociétés industrielles pour les sauver de la faillite ;
- De timides mesures de contrôle sur les bonus des traders et sur les paradis fiscaux ont été prises, dont la plupart des observateurs s'accordent à dire qu'elles ne remettent pas fondamentalement en question le fonctionnement du secteur financier ;
- Aucune mesure réellement contraignante n'a été décidée : pas d'imposition d'une fiscalité dissuasive sur les revenus, en particulier boursiers, pas d'obligation d'échange d'informations transparentes entre les banques pour éviter l'évasion et la fraude fiscales, pas de prise de participation de l'état dans les banques sauvées de la faillite afin de les contrôler, sans même parler d'une nationalisation du secteur bancaire…

Les grandes banques d'affaires sauvées par les deniers publics peuvent recommencer à verser à leur traders des bonus représentant plusieurs centaines d'années de Smic ; la richesse produite par le travail de millions d'hommes et de femmes peut continuer à être ponctionnée indûment pour venir gonfler le capital spéculatif qui formera les prochaines bulles. Tout devrait continuer comme avant, *business as usual.* Comme le note J.P Fitoussi, dans sont éditorial du *Monde* du 25 Septembre, une *exit strategy*, i.e. une « stratégie de sortie de l'Etat des affaires économiques » est maintenant à l'œuvre, qui « *permettrait peut-être le retour au monde 'd'avant',*

mais sans avoir aucunement remédié à ce qui l'a fait s'effondrer ».

Car selon les mêmes « experts » qui ne l'avaient pas vue arriver, la crise serait en passe d'être surmontée, au sens où le PIB recommencerait à croître. Admettons que cela soit le cas, ce qui est loin d'être sûr. Faudrait-il recommencer comme avant ? Attendre la prochaine crise ? Quid des millions de salariés, de jeunes, réduits au chômage, parfois par des patrons voyous profitant de la crise pour « rationaliser l'outil de production » ? Quid de la situation des pays pauvres qui voient l'aide internationale déjà bien faible se réduire encore ? Quid des urgences écologiques qui passent au second plan au nom de la sacro-sainte « reprise » ?

Mais le pire risque d'être à venir. On voit déjà se dessiner du côté gouvernemental et patronal le discours attendu expliquant que, parce que les caisses de l'état son vide et que la dette s'est encore creusée… il va falloir tailler dans les comptes sociaux. Et le Medef, par la voix de Mme Parisot de réclamer une rapide « réforme » des retraites dont on devine les objectifs : allongement de la durée de cotisations, décotes en tout genres, éloignement de l'age légal d'ouverture des droits …

Ainsi, des milliards d'argent public auront été injectés dans le système bancaire et industriel privé pour sauver de la faillite ceux qui ont conduit l'économie à une catastrophe planétaire et ce sont les salariés, les retraites, les chômeurs, les jeunes qui devront travailler plus longtemps, moins bien se soigner, moins bien se former…

Combien de temps devrons-nous accepter un tel système ou la cupidité le dispute à l'injustice et au cynisme ?

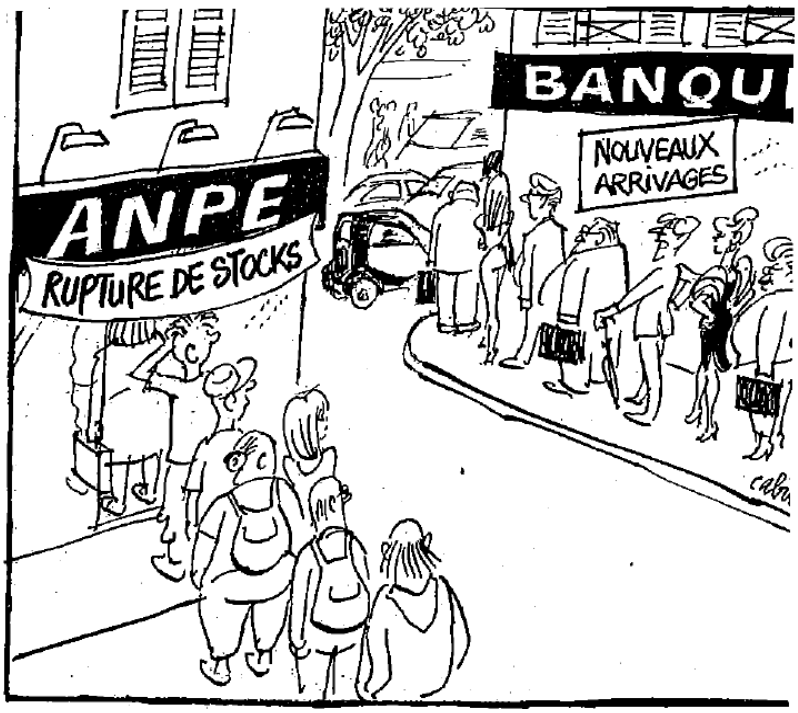

Le début de l'année 2009 a vu de grandes journées de mobilisations interprofessionnelles contre ce système et les conséquences de sa crise. Mais comme on pouvait s'y attendre, la seule perspective d'une répétition de telles journées a fini par décourager les plus combatifs.
Cette stratégie a isolé les salariés les plus touchés, les contraignant à des luttes défensives, soutenues par la population en dépit de leur caractère souvent dur. Il aura parfois fallu en arriver à la séquestration des patrons, à des actes de violence désespérés, pour obtenir quelques dizaines de milliers d'euros d'indemnité pour un travail à jamais perdu, alors que les profits réalisés par les actionnaires des banques et les grandes entreprises ces dernières années se comptent par milliards.

Ce bilan pose à nouveau la question du positionnement syndical dans la période actuelle : le rôle des syndicats est-il de désamorcer la colère dans des journées exutoires ou d'aider les salariés à construire un rapport de force réel face à un gouvernement et un patronat toujours plus brutal et arrogant ? De ce point de vue, n'aurait-il pas été plus efficace d'appeler à une semaine de grève générale plutôt qu'a 5 journées étalées entre janvier et octobre ?

Suicides à France Télécom : quand la privatisation tue

Vingt-cinq salariés se sont suicidés à France-Télécom depuis février 2008. Pour la plupart des spécialistes de la santé au travail, les raisons à incriminer sont connues : course à la rentabilité, isolement des salariés, individualisation des évaluations, mobilité forcée, perte de sens du travail réduit à une prescription d'objectifs déconnectés du travail réel…

Pour le patronat et le gouvernement, par contre, c'est la faiblesse subjective des salariés qui serait en cause, leurs manque de souplesse pour s'adapter au sacro-saint « changement »… Xavier Darcos, ministre des affaires sociales, justifiant le non-remplacement de M.Lombard à la tête de France-Telecom, a exprimé ce point de vue en une phrase qui mériterait de rester dans les annales du délire et du cynisme libéral : *« L'accompagnement social n'est pas réussi, mais la mutation industrielle l'est »*.

Comme si une « mutation industrielle » conduisant des salariés au suicide n'était pas en elle-même questionnable. C'est un débat de fond. Pourquoi la mutation technologique dans le domaine des télécom n'aurait-elle pas pu être menée dans le cadre d'un service public nationalisé, garantissant à la fois une meilleure protection pour les salariés mais aussi pour les usagers, en particulier sur les tarifs (Cf. les ententes illégales pour lesquels les principaux opérateurs ont été pris la main dans le sac en 2005) ?

La fable comme quoi le progrès à besoin de concurrence est servie systématiquement par les libéraux pour justifier les privatisations qui permettent aux actionnaires privés de s'accaparer les secteurs qui leur ont été confisqués par la nationalisation. Et de ce point de vue, bravo MM. Lombard et consorts, vous faites du bon boulot, continuez comme ça, il suffit d'améliorer « l'accompagnement social » du changement.

D'où la mise en place de mesures dont l'objectif est avant tout dédouaner les entreprises de leur responsabilité dans l'organisation du travail, et l'Etat des siennes dans la protection des salariés : numéros verts (comme si un salarié en souffrance au point de songer au suicide allait téléphoner à un numéro mis en place par la direction de la boite qui l'a conduit jusque là…) , observatoires qui observent … mais ne change surtout rien, groupes de travail sur le stress en tout genre où on explique surtout au salariés que c'est de leur faute, qu'il sont trop rigides, quant on ne leur tient pas un discours lénifiant et cynique du type « il n'y a pas que le travail dans la vie »…

On met souvent en avant pour expliquer ces geste désespérés le « changement de culture » que subissent les agents des services publics privatisés et soumis à la concurrence, auquel ils ne seraient pas suffisamment préparés et pour lequel ils ne seraient pas suffisamment accompagnés. Certes, passer d'une culture fondée sur l'excellence technique au service d'usagers, à une culture commerciale où il s'agit essentiellement de vendre tout et n'importe quoi à des clients, en les arnaquant si possible, cela constitue indiscutablement un choc. Mais au-delà de cet indiscutable « viol » de l'identité des agents des services publics privatisés, c'est bien l'organisation du travail qui est en cause ainsi que la volonté acharnée de l'Etat et du nouveau management de « faire la peau » au statut qui protège encore certains salariés de ces secteurs et qu'il faut éradiquer à tout prix.

Pour Sud-Energie, les mesures immédiates doivent être prises :

- départ sans sursis des dirigeants impliqués, et ce jusqu'au plus haut niveau, au delà du fusible n°2 ;
- suppression complète des clauses de mobilité forcées ;
- suppression des mesures d'individualisation des objectifs et de salaire.

Et n'oublions pas que même si la situation n'y est pas aussi grave qu'à FT, il y a aussi des suicides liés au travail dans le cadre de la privatisation du service publique de l'énergie, en particulier dans le nucléaire (cf. les quatre suicides à Chinon entre 2004 et 2007).

EDF et le Monde de l'Energie

Le mouvement social dans les IEG

Nos entreprises – d'abord GDF-Suez, puis ERDF-GRDF, puis EDF SA avec la Production, viennent de connaître la plus grosse grève de leur histoire. Des sites en grève reconductible pendant deux mois à EDF-GRDF, des actions quotidiennes, le blocage des arrêts de tranche (période de maintenance et de rechargement du combustible) pendant plusieurs mois, à tour de rôle dans les centrales.
Partout, les mêmes revendications : des hausses de salaire pour tous, l'arrêt des externalisations et la réinternalisation des activités sous-traitées. Dans la distribution, ce sont l'ensemble des métiers qui sont menacés par cette politique de sous-traitance, et qui hypothèque tout avenir pour les salariés. Dans la production – et en particulier dans le nucléaire – les métiers les plus exposés, les plus dangereux, sont confiés à des prestataires moins bien suivis médicalement, moins bien formés, moins bien protégés, dont beaucoup dorment le temps des arrêts de tranche dans des camions, des campings ou des chambres d'hôtel à plusieurs.
Cette situation est inacceptable. Elle a été dénoncée avec force par les salariés.
La Direction d'EDF n'a opposé que mépris et violence, marquant un tournant dans la gestion des relations sociales.

- Jouant la provocation en augmentant les patrons – Cirelli et Gadonneix – de respectivement 183% et 25% en plein conflit alors qu'ils refusaient d'aller au delà de 0.3% d'augmentation du SNB ;
- Refusant toute négociation sur les revendications pourtant légitimes des salariés, préférant perdre des centaines de millions d'euros ;
- Remettant en cause le droit de grève en réquisitionnant le personnel dans les centrales nucléaires en dehors de tout texte légal ;
- Criminalisant le mouvement en multipliant les sanctions à un niveau jamais atteint, tant par le nombre (240 sanctionnés) que par la nature (4 menaces de licenciement).

Malgré des avancées minimes (primes ou complément d'intéressement, quelques avancements en plus), la très grande majorité des grévistes ne regrettent pas de s'être mobilisés et se disent prêts à recommencer. Le bilan de ce mouvement pour les organisations syndicales reste à tirer. En particulier, on peut s'interroger sur l'absente de coordination nationale, le refus des fédérations majoritaires d'appeler à une manifestations nationale de tous les agents au plus fort du conflit.
Mais la gestion irresponsable de la part de la Direction conduit à un délabrement des relations sociales, préjudiciable pour l'avenir. Rien n'est résolu : les salariés ont été remis au travail par la force, avec des réquisitions, au mépris de leur droit de grève. Comment croire, dans ces conditions, que tout reprendra comme avant, comme si de rien n'était ?

Taxe Carbone : une fausse bonne idée

La taxe sur les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) vise certes un objectif louable : orienter les consommateurs vers des comportements vertueux sur un plan écologique. Mais elle est vouée à l'échec en raison de l'absence de politique qui permettrait d'avoir le choix d'une consommation alternative.

- Aucune remise en cause des modes de transport, principaux émetteurs de gaz carbonique (26,5%, avec une augmentation de 22% en 15 ans) : baisse de la taxe à l'essieu des camions en 2009, poursuite annoncée de la baisse du fret SNCF au bénéfice des camions pour des raisons de « rentabilité » (+3 millions de camions en 8 ans, et l'annonce de la suppression de 60% des wagons de fret isolés), aucune politique de transport en commun permettant aux salariés d'abandonner leur voiture, aucun projet de densification urbaine, de re-localisation de l'économie et de la production agricole.
- Pour les autres secteurs : pas de plans de rénovation massifs des habitats collectifs, de réorientation des investissements vers les énergies renouvelables et les projets écologiquement soutenables, de protection et financement collectif des biens publics mondiaux tels que l'énergie, les forêts, la terre et l'eau…
- Cette mesure ne prévoit pas non plus de mécanisme social permettant de ne pas pénaliser les familles et les plus faibles par des mécanismes d'allègement, d'exonération, ou de mise en place de tarifs sociaux, ou d'un « chèque vert » pour les premières consommations. . . Elles s'inscrivent au

contraire dans une politique de baisse permanent de l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif.

L'enjeu environnemental impose de toutes autres mesures que cette taxe carbone, dont le seul « avantage » est de rester compatible avec le marché. Hélas, le « tout marché » n'est pas compatible avec l'environnement !

Premières déclinaisons du rapport Champsaur :

il n'y a que la Commission Européenne et les marchés pour s'en réjouir !

Le rapport Champsaur produit ses premiers effets :

- **L'annonce de la mise à disposition par EDF de 25% de son parc nucléaire au « coût de production** ». Reste à régler quelques menus détails, tels que le niveau de ce « coût ». Mais qu'à cela ne tienne, la Commission Européenne félicite la France, revenue dans le droit chemin de l'ouverture des marchés et de la concurrence. Car, sachez-le, dans le raisonnement bruxellois, demander à un seul producteur de produire pour tout le monde, ça s'appelle de la concurrence ! Ces « concurrents » donc, ne produiront pas, ne transporteront pas, ne distribueront pas. Ils feront quoi, au fait ? Ils dépenseront leur argent en publicité, démarchage, marketing en tous genres pour essayer de capter des clients désorientés par des contrats opaques. Dans le langage courant, ça ne s'appelle pas de la concurrence, mais une livraison aux intérêts privés d'un parc de production public. Dans un sens, mieux vaut encore ce système absurde que la vente au privé du parc de production, dans l'espoir de mettre les centrales en concurrence les unes par rapport aux autres. Mais ça pourrait bien venir !
  Le renouvellement en cours des concessions hydrauliques donne à ce propos une idée du dépeçage en cours de l'outil de production électrique national, réalisée sous la pression directe du gouvernement, qui selon J.L. Borloo « *souhaite accélérer l'ouverture du marché de la production électrique*". Après la CNR, déjà récupéré par SUEZ à vil prix, puis la SNET vendue à ENDESA puis à E.ON, ce sont 20% de la production hydraulique d'EDF, financée par la collectivité qui pourrait être bradée à la concurrence. SUEZ et Poweo, sont déjà sur les rangs de ce marché juteux.

- **Deuxième annonce : la fin des tarifs réglementés pour les grandes et moyennes entreprises pour 2015**. Ils ont essayé une première fois, les prix se sont envolés, le très libéral gouvernement Sarkozy a dû faire machine arrière et réinstaurer des tarifs réglementés. Mais apparemment, le dogmatisme a la tête dure : on prend les mêmes et on recommence … et on met un cierge pour que les mêmes causes ne reproduisent pas les mêmes effets ? A vrai dire, personne ne semble y croire : les marchés se réjouissent, l'action d'EDF a pris +6,5% dans la journée. Faut-il avoir l'esprit mal turné pour y voir la preuve qu'ils attendent une hausse des prix, donc des bénéfices d'EDF, et donc des dividendes de nos chers actionnaires ? Quant aux particuliers et petites entreprises, ils sont épargnés pour cette fois, mais pour combien de temps ?

L'affaire Greenpeace

Les associations Greenpeace et Sortir du Nucléaire ont accusé EDF d'espionnage à leur encontre. Si elles sont avérées, ces pratiques ne sont pas différentes du comportement des multinationales mafieuses. Elles mettent à mal l'image d'entreprise éthique que veut porter EDF SA .
La direction a choisi une ligne de défense indigne et peu courageuse en désignant des boucs émissaires au sein du service sécurité : soit nos dirigeants savaient et ils doivent rendre des comptes, soit ils ne savaient pas et alors c'est leur crédibilité en tant que chefs d'entreprise d'un secteur hautement stratégique qui est mise en cause.

Quelle que soit l'issue du procès, nous estimons nécessaire que l'ensemble de l'activité du service sécurité soit rendue public, en particulier auprès des représentants du personnel et des élus de la nation. Ce sera une mesure de salubrité démocratique.
SUD Energie exige également que la question de l'espionnage interne en direction de ses structures et militants soit investiguée en toute indépendance des Directions d'EDF, tant les témoignages anonymes et indices divers tendent à prouver que les organisations syndicales qui dérangent sont l'objet de pratiques identiques.

Changement de PDG

Le bilan de la politique de P. Gadonneix à l'issue de son mandat

Alors que H. Proglio vient de prendre la présidence du groupe, c'est l'heure du bilan de P. Gadonneix. Et celui-ci est bien sombre :

- un groupe fragilisé financièrement par une folie expansionniste qui a conduit à des achats hasardeux et fort coûteux à l'étranger ;
- une augmentation sensible des temps moyens de coupures par usager, liées au baisses d'effectifs, au non renouvellement du matériel, à la fermeture d'agences, au mauvais entretien du réseau … ;
- une dégradation du service, avec la multiplication des interlocuteurs, le développement de services payants, la disparition des points de contact avec les usagers … ;
- une désorganisation de l'entreprise ;
- une détérioration sans précédent du climat social dans l'entreprise, qui s'est traduite par la plus longue grève de son histoire ;
- une politique salariale profondément injuste, où les dix plus gros salaires d'EDF SA ont vu leur rémunération doubler depuis 2002 pour atteindre 50 000 € nets par mois, soit 50 SMIC, évidemment hors stock options ou autres actions éventuelles, tandis que les salaires progressaient moins vite que l'inflation pour le reste des salariés.

P.Gadonneix s'est consciencieusement appliqué à détruire ce que des générations de salariés avaient construit. Il s'est grassement rémunéré pour cela, s'augmentant de 25% en plein cœur du conflit d'avril-juin, doublant ainsi sa rémunération en 3 ans, tandis qu'il refusait de consentir plus de 0.3% d'augmentation pour les salariés.
Il a agit avec zèle, mais conformément à une orientation idéologique ultralibérale portée par le Gouvernement. Il partage donc la responsabilité de ce désastre avec ceux qui ont choisi de transformer une entreprise publique en une Société Anonyme dont le seul objectif est de gagner des parts de marché et de faire du profit, sans aucun égard ni pour le service public, ni pour les usagers, ni pour les salariés (statutaires et sous-traitants), ni pour les générations futures.
A l'heure où le gouvernement s'apprête à mettre la Poste sur les mêmes rails qu'EDF, il est plus que jamais nécessaire de tirer les conséquences de la libéralisation du secteur de l'Energie au lieu de continuer à détruire les services publics les uns après les autres.

Le maintien de H. Proglio à la direction de Veolia le met de facto à la tête d'un géant industriel multi-services (production/transport/distribution électrique, gestion de l'eau, gestion des déchets ménagers) et regroupant près de 500 000 salariés.

Un rapprochement avec Veolia pour quoi faire ?

Le rapprochement des deux groupes illustre le mouvement de concentration engagée à l'échelle européenne, qui conduit à la création de lobbies industriels super-puissants intervenant dans plusieurs services fondamentaux pour la collectivité sans plus aucune possibilité de contrôles démocratique depuis qu'il s'agit de Sociétés Anonymes.

Le fait que l'Etat en détienne une part plus ou moins importante (part qui pourrait passer de 14 à 26% pour Veolia dont 10% appartiennent déjà à la Caisse des Dépôts) ne donne en rien des garanties sur sa volonté d'impulser la politique industrielle au service de la Collectivité : l'expérience montre au contraire que l'Etat n'intervient pas et se contente d'empocher les dividendes.

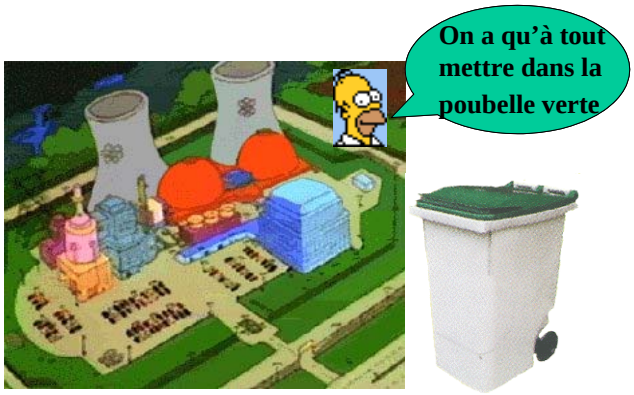

Rapprochement d'EDF et Veolia …la solution enfin trouvée au problème des déchets nucléaires ?

A ce propos, on voit mal en quoi la montée d'EDF au capital de Veolia (que ce soit via la cession de la part d'EDF dans Dalkia ou dans EDF Energies Nouvelles comme il en est question) présente une quelconque cohérence avec ses missions de service public dans le domaine électrique. On peut craindre au contraire que la création de ce géant multi-services ne nuise à la capacité d'investissement d'EDF dans les secteurs liés à ces missions (rénovation des réseaux de transport et de distribution, sûreté des moyens de production, en particulier nucléaire dans le cadre de l'allongement de la durée de vie …) au profit d'aventures commerciales, en particulier à l'international.

Après l'intégration de GDF dans Suez, il s'agit en tous cas d'un pas de plus dans le démantèlement du service public de l'énergie. Les deux groupes EDF-Veolia, GDF-Suez se retrouvent maintenant en concurrence frontale sur l'offre multiservices énergie-environnement … En quelques années, le service public intégré de l'énergie EDF-GDF, aura donc été dépecé et intégré à deux groupes privés concurrents. La belle affaire pour les usagers et les salariés !

Voilà en tout cas un bel exemple de « cumul de mandats industriels », dont on peut se demander si, au-delà de garantir le maintien du salaire de M. Proglio, il sera favorable à la gouvernance des deux groupes…
Sur le front interne, M Proglio saura-t-il restaurer un dialogue social mis à mal par son prédécesseur ? Nous jugerons sur pièces.

Quid également de l'impact potentiel de ce rapprochement sur le plan de la R&D ? Veolia possède trois centres de recherches regroupant 850 « experts » (425 chercheurs et 425 développeurs) dont certains travaillent sur des thématiques proches de celles que nous traitons à la R&D (« Performance énergétique » des bâtiments, par exemple). Alors collaboration ou mutualisation à venir ?

Plus de représentant des usagers particuliers au CA d'EDF

Après qu'en 2004, le représentant des collectivités territoriales a été écarté du conseil d'administration d'EDF, c'est maintenant au tour des usagers particuliers d'en être exclus. Leur représentant vient en effet d'être remplacé par un représentant des grands clients industriels. C'est la première fois depuis la nationalisation de 1946, que les usagers domestiques ne seront plus présents au conseil d'administration de l'entreprise publique. Tout un symbole…

Vie au travail

Négociation sur le temps de travail

La loi d'août 2008 sur le temps de travail des cadres se décline aujourd'hui dans les IEG. Les accords sont en négociation locale. De quoi s'agit-il ?

Sur un plan général, le Code du Travail distingue **3 catégories de cadres** :

- Les **cadres dirigeants**, qui ne sont pas soumis à la législation sur la durée du travail ;

- Les **cadres intégrés** qui sont soumis à la législation sur la dans la mesure où la nature de leurs fonctions les conduit à suivre l'horaire collectif applicable au sein de l'entreprise. Ils sont donc soumis aux 35 heures et peuvent bénéficier du paiement de leurs heures supplémentaires ou de RTT ;
- les **cadres autonomes** qui, s'il remplissent les critères mis en place par une convention collective étendue ou un accord d'entreprise, peuvent opter pour un **forfait jours**, lequel fixe le nombre de jours travaillés dans l'année. Dans ce cas, le salarié cadre n'est soumis à aucune contrainte horaire durant la journée, il est uniquement tenu de travailler un certain nombre de jours dans l'année.

Le Code du travail fixe à 218 le nombre maximum de jour travaillés par un cadre au forfait (toutefois la convention collective peut prévoir un nombre inférieur). Le nombre de jours de RTT dont peut bénéficier le salarié est obtenu en retirant des 365 jours calendaires, les week-ends (104 jours), les congés payés (25 jours ouvrés), les jours fériés (11) et le nombre de jours maximum travaillés dans l'année (soit **7 jours de RTT** pour un forfait de 218 jours **;**

La loi cyniquement appelée « Portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » adoptée en juillet 2008 prévoit qu'**un accord d'entreprise peut fixer un plafond plus élevé pour le forfait jours**, ce qui pourrait amener les cadres à travailler jusqu'à **282 jours** par an (soit 365 jours moins 4 semaines de congés payés moins les dimanches moins 7 samedis, soit la perte potentielle des RTT, mais aussi de la 5ème semaine de congés payés, des jours fériés, et de 41 samedis dans l'année) !.
A défaut d'accord collectif, le nombre de jours travaillés par les cadres serait plafonné à **235**. Dans tous les cas, le nombre de jours travaillés par

les cadres étant augmenté, cela conduit à **réduire ou supprimer le nombre de jours de RTT** dont ils pouvaient profiter.
Ainsi, sur le temps de travail, cette loi donne satisfaction à une vieille revendication du Medef : pouvoir déroger au code du travail par des accords négociés localement, dans des conditions, on l'imagine, défavorables aux salariés (la signature d'OS représentant 30% des salariés suffira maintenant à imposer de tels accord).

Cette « autonomie » des cadres constitue sous un verbiage séduisant un pas de plus vers le paradis rêvé du Medef : avoir face à lui non plus des salariés organisés collectivement et solidaires, mais des individus, avec lesquels le patronat pourra négocier de « gré à gré » des conventions individuelles. La loi prévoir en effet la signature par le cadre « choisissant » le forfait jour d'une telle convention, renouvelable chaque année.

Les négociations sont maintenant en cours dans toutes les unités et des accords ont déjà été signés dans certaines, par exemple à ERDF. Ces négociations font apparaître des risques de régression importante, notamment liés au forfait-jour : augmentation des amplitudes journalières et/ou hebdomadaire, abandon de jours de repos, majoration des heures supplémentaires bien moindres que dans le statut …

A la R&D, les négociations viennent de commencer, et posent de nombreuses questions : les ingénieurs chercheurs seront-ils considérés comme cadres intégrés ou autonomes ? Normalement, le passage en cadre autonome est fait sur la base du volontariat et nécessite une convention individuelle avec l'agent, mais cette obligation sera-t-elle respectée ? Et une fois un poste étiqueté « cadre autonome », qu'en sera-t-il du prochain agent sur ce poste ?

Par ailleurs, il apparaît de plus en plus clairement que ce nouvel accord risque de faire « sauter » l'accord sur la réduction du temps de travail de 1999.

A la R&D, cet accord permet de travailler 32h en étant payé 33,5% (donc une perte de salaire de 4.28% pour une réduction du temps de travail de 8.57%), de cotiser à temps plein pour la retraite durant les 7 premières années. Cela à la condition que l'unité de l'agent ait majoritairement opté pour les 32h collectifs, l'unité pouvant être toute la R&D, le département ou le groupe.

Rappelons que les agents à 32h collectif étaient très majoritaires à la R&D, mais leur nombre ne cesse de diminuer, et ils sont devenus minoritaires depuis juin 2009, et cela pour des raisons souvent inacceptables, comme en attestent de nombreux témoignages : absence d'information sur les conditions de l'accord, pression à rester à 35h de peur d'être mal vu…

En conclusion, nous ne pouvons que constater que, dans une situation où le chômage explose et où le partage du temps de travail devrait être une priorité, les entreprises – dont la nôtre – contraignent ses salariés à travailler plus et imposent des régressions sur l'aménagement du temps de travail.

PERCO (Plan d'Epargne Collective)

Le Plan d'Epargne Collective est proposé aux salariés pour compenser la baisse attendue des prestations retraites du régime des IEG. Il présente des avantages pour les salariés, les sommes versées étant abondées. Mais l'abondement étant proportionnel aux versements, l'entreprise aide plus les salariés les plus aisés. Quant aux plus fragiles, qui ne peuvent pas épargnés, ils subiront de plein fouet les conséquences le passage à un système de retraite plus individualisé, donc plus injuste. Le Perco, système par capitalisation, expose également les salariés aux aléas de la Bourse, même si certaines options permettent de limiter fortement le risque.

La situation à la R&D

Des amphis de rentrée bien ternes

M.Bamberger n'a donné aucune indication sur l'orientation de la Recherche. Rien non plus sur un plan de recrutement éventuel et des moyens supplémentaires à moyen terme. Rappelons pourtant que la R&D touche depuis 2003 un « Crédit Impôt Recherche », qui se monte aujourd'hui à 30 millions d'euros, mais qui arrive directement dans la poche de la Direction d'EDF sans que la R&D n'en voit la couleur. Les seules annoncent laissent entrevoir un recentrage de la R&D d'EDF vers une R&D privée au service d'un producteur privé.

A propos d'une minute de silence …

MM Caseau et Menjon, anciens Directeurs de la R&D, sont décédés récemment. Quelles que soient les qualités de ces personnes et sans mettre en doute la sincérité de l'émotion des collègues qui les ont connus et appréciés, il nous a semblé déplacé d'imposer une minute de silence collective lors des amphithéâtres de rentrée. Pour nous, la volonté de manifester, ou pas, son émotion relève d'une démarche individuelle, qui doit être laissée au libre arbitre de chacun. D'autant que la plupart des salariés présents aux amphithéâtres n'avait pas connus MM Caseau et Menjon.. Et puis d'autres collègues ou anciens collègues de la R&D sont également disparus cette année, pourquoi ne mériteraient-ils pas les mêmes égards ?

Vers un désengagement de RTE et d'ERDF ?

L'une des conséquences majeures de la libéralisation du secteur électrique est l'éclatement d'EDF comme de GDF en de multiples filiales. La pression exercée par la Commission européenne est de plus en plus forte pour que les entités du secteur régulé prennent leur autonomie, au nom de la neutralité vis à vis des producteurs.
Cette tendance pèsent sur notre R&D intégrée depuis le début du processus de privatisation/libéralisation. C'est ainsi que 70 de nos collègues travaillant pour le RTE ont déjà quitté la R&D en 2005 pour une unité de RTE qui ne fait plus de recherche.
Les propos de la Direction lors des amphis de rentrée et en CE semble annoncer une accélération de ce désengagement vis-à-vis de nos activités tant pour RTE que pour ERDF, qui financent à eux deux encore 12% du budget de la R&D (35 millions d'euros).
EDF R&D deviendrait ainsi de plus en plus la R&D du Producteur, conservant simplement une activité de veille sur les nouveaux usages des réseaux (réseau intelligent, production décentralisée…), dont on a peine à croire qu'elle compensera ces pertes annoncées.

L' « affaire » des codes Areva :

La DIN (Division Ingénierie Nucléaire) a passé un contrat avec Areva pour exploiter directement ses codes dans le cadre des études de sûreté, laissant craindre un abandon des codes R&D « concurrents » ce qui menacerait l'ensemble de l'activité neutronique.
Pourtant, à l'heure où Areva se transforme en entreprise privée, il semblerait essentiel qu'un opérateur public assume un contrôle technique sur les études de sûreté nucléaires réalisées avec les codes de cette entreprise. Or aujourd'hui, on voit mal qui, à part EDF, est en situation d'assumer cette tâche.

L'état crée un pôle de recherche publique de l'Energie … mais sans EDF R&D !

L'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (Ancre) vient être crée par le gouvernement. Il s'agit d'un réseau d'expertise dont le CEA, le CNRS, et l'IFP sont membres fondateurs, et auxquels participent également et 15 autres membres associés (ANDRA, BRGM, CEMAGREF, CDEFI, CIRAD, CPU, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INRIA, IRD, IRSN, ONERA)

Selon le gouvernement , « l'ANCRE s'inscrit dans la volonté[…], de renforcer, par la coordination de la programmation scientifique et technique de l'activité de R&D de ses membres, l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie dans notre pays en favorisant les partenariats et les synergies entre les acteurs publics et privés du secteur (organismes de recherche, universités et entreprises).
Elle entend ainsi contribuer de manière déterminante au développement scientifique, technologique, économique et industriel des différents domaines directement reliés aux problématiques de l'énergie, et aux progrès des connaissances quant aux impacts possibles sur l'environnement, le climat, le bien être et la santé humaine »

Pourquoi EDF R&D n'en fait-elle pas partie ?
Lorsque nous avons posé la question en CE, la Direction nous a répondu « qu' elle n'était pas au courant de cette initiative ». S'agit-il d'une exclusion volontaire de la part des pouvoirs publics et/ou de la direction de l'entreprise qui considèrent EDF comme une Société Anonyme de production d'électricité, n'ayant donc pas vocation à faire de la recherche dans l'énergie ?
Ce positionnement témoigne là aussi d'une dérive liée à la privatisation. Rappelons qu'EDF est encore détenue à 87% par l'Etat et qu'elle est soumise à un Contrat de Service Public. Rien ne justifie que se R&D soit ainsi soustraite à des objectifs nationaux dans le domaine de l'énergie, cruciaux pour la collectivité. Mais « créer de la valeur pour le Groupe » semble être un objectif beaucoup plus important aux yeux de nos dirigeants …

Saclay : la Direction persiste en s'appuyant sur la division syndicale … mais nous ne baissons pas les bras

En dépit de la prise de position sans appel du personnel (71% contre le projet lors du référendum intersyndicale du 5 février dernier), en dépit d'un vote négatif du CCE (Comité Central d'Entreprise), la Direction poursuit à marche forcée son projet de déménagement du site de Clamart à Saclay. Après une étude d'opportunité biaisée, nous en sommes à une étude de faisabilité dont on peut craindre qu'elle le soit tout autant.

Dans cette situation, la décision prise en mars dernier par la CFE-CGC, la CFDT, FO et la CFTC de rompre le front syndical d'opposition au projet et d'entamer des négociations d'accompagnement avec la Direction est lourde de conséquences.

En prenant cette décision ces organisations ont affaibli les capacités de résistance à ce projet et n'ont pas respecter le mandat des agents. Pour Sud-Energie, ce mandat, confié le 5 février, était clair : que les OS s'opposent dans l'unité au projet de déménagement.
Il sera toujours temps, si le projet se réalise, de négocier les mesures d'accompagnement. Et d'ailleurs, quelque soit l'issue d'une campagne contre le déménagement, son caractère ferme et unitaire serait un point d'appui supplémentaire à d'éventuelle négociations par la suite.

Passons sur le ridicule de revendiquer *« des corbeilles de fruits frais dans les espaces détente »* (sic) , alors que l'opportunité du projet n'était même encore annoncée. Comment croire qu'on s'opposera réellement à celui-ci lorsqu'on va se promener avec la Direction pour « benchmarker » des sites, lorsqu'on participe au réunion du « Comité de Concertation Locale » où se discute la couleur du papier peint des bureaux …

Rappelons brièvement les motivations de la position adoptée par Sud-Energie :

1) **L'opportunité scientifique n'est pas démontrée**. On peut au contraire craindre que ce projet **affaiblisse la R&D intégrée**, en isolant la partie « amont » du reste de notre activité, et qu'il **renforce l'externalisation de la recherche vers des personnels précaires**, au nom de la R&D « partenariale ». La prévision annoncée par la Direction dans l'étude d'opportunité remise en CE en avril d'une stagnation du personnel statutaire contre une augmentation de 50 du nombre de thésards à l'horizon 2012 ne peut que renforcer cette inquiétude. Le projet est d'ailleurs dimensionné pour 1200 postes permanents, correspondant à cette prévision, rendant très peu probable une augmentation future de l'effectif.

2) **Ce projet aura des conséquences désastreuses pour le personnel, en terme de conditions de vie et de transport, ainsi que d'un point de vue environnemental.** Celles-ci ont été parfaitement mise en évidence par l'enquête intersyndicale réalisée en octobre 2008, nous n'y revenons pas. Ce ne sont pas les pistes cyclables et les pots de fleurs promis qui compenseront cette dégradation. D'ailleurs plus l'étude de faisabilité avance, plus la réalité semble s'éloigner des promesses idylliques : on parle de bureaux standardisés avec un caisson et un poste de travail par personne, d'une diminution des surfaces consacrées aux activités sociales …

3) **Tous les objectifs mis en avant par la Direction pour justifier ce projet, certes à l'exception de ceux purement liés à l'image, peuvent être atteint sans imposer au personnel ce déménagement. La Direction n'a jamais accepter de débattre d'un projet alternatif incluant le développement des partenariats scientifiques, l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail des personnels et l'augmentation de qualité environnementale des bâtiment du site de Clamart[1] …**

4) **Ce projet s'inscrit dans le cadre des réformes gouvernementales dénoncées et combattues par une grande majorité de chercheurs et d'enseignants.** En particulier parce que celles-ci risquent de conduire à un système d'enseignement supérieur à deux vitesse, à l'américaine : il y aura les grandes écoles et les grandes facs regroupées dans des « pôles d'excellence » type Saclay, bénéficiant des meilleurs conditions tandis que les autres seront asphyxiées financièrement et ne pourront plus délivrer tous les diplômes ni soutenir une activités de recherche conséquente. Ces disparités existent déjà, mais ces reformes ne feront que les aggraver. Par ailleurs, elles soumettront de plus en plus la R&D publique aux impératif industriels des boîtes privées compensant le désengagement de l'état par des partenariats public/privé, ceci au détriment de la recherche fondamentale et non finalisée, risquée et non immédiatement rentable par définition.

Dans l'immédiat, nous contestons l'analyse bâclée par la Direction des coût de déménagement comparés à ceux du réaménagement du Site de Clamart, et nous avons demandé une contre-expertise indépendante au Comité d'Etablissement sur ce point.

[1] **Notons que la création de « l'Ancre » dont nous avons parlé plus haut illustre parfaitement la possibilité de mettre en place des réseaux de recherches sans imposer aux personnel de tels bouleversements**